



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 15-07.10.2024 de la commune d'ANTOGNY LE TILLAC

Nombre de membres

en exercice : 12

SEANCE du **07 octobre 2024**

Présents : 10

Votants : 11

**Date de la convocation :**

26.09.2024

L'an deux mille vingt quatre, le sept octobre à 18 heures 30, le Conseil

**Date d'affichage :**

26.09.2024

Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de M. Serge MOREAU, Maire.

Présents : M. MOREAU Serge, Maire,

Mmes : DAUSSET Michèle, JACOB Isabelle, LE POTIER Pascale

MM : DABILLY Patrice, TALON Tony, THIVELLIER Didier, URBANOVSKY Ludovic, CARRE Laurent, LACOMBE Dominique

Excusée : Mme PICHON Stéphanie, M. LIGONNIERE Emmanuel ayant donné procuration à M. CARRE Laurent

Secrétaire de séance : Mme LE POTIER

**OBJET DE LA DELIBERATION : Désignation des délégués de la commune au SIEIL-Commune de -5000 habitants : 1 titulaire + 1 suppléant**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SIEIL (arrêté préfectoral du 16 avril 2020),

Prévoyant que chaque conseil municipal doit désigner le ou les délégués (en fonction de la population) chargés de constituer les délégués du Comité syndical du SIEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Désigne en qualité de délégué TITULAIRE :

1- M. Serge MOREAU

Maire

1 Route de Richelieu

37800 ANTOGNY LE TILLAC

Désigne en qualité de délégué SUPPLEANT :

2- M. Didier THIVELLIER

Quatrième Adjoint

14 Route de Vellèches

37800 ANTOGNY LE TILLAC

Prend acte que ces derniers représenteront la commune au sein de toute instance du SIEIL.

Le Maire, Serge MOREAU

Le/La secrétaire de séance,

